RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONCOURS EN LIGNE

1. INTRODUCTION

Concours sur www.valk.be du 14/06/2018 au 29/06/2018.

1.1 Ce concours est organisé par Van der Valk Hotels Belgium, Gentseweg 280, 9120 Beveren; ci-après dénommés Van der Valk Hotels Belgium ou organisateur de concours. Ce règlement du concours contient les conditions et les règles qui s'appliquent aux participants dans tous les concours que Van der Valk Hotels Belgium organise via son site Internet www.valk.be ou d'autres canaux en ligne (tels que Facebook, Twitter, Instagram).

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 2.1 En principe, toute personne de plus de 16 ans peut participer à un concours (en ligne) de Van der Valk Hotels Belgium, à l'exception des employés de Van der Valk Hotels Belgium.
- 2.2 Les mineurs ne peuvent participer à un concours en ligne que s'ils ont l'autorisation expresse de l'un de leurs parents ou de leur tuteur. Si un mineur participe à un concours, Van der Valk Hotels Belgium suppose qu'il / elle a la permission de ses parents / tuteur. Si le mineur ne peut pas soumettre cette autorisation, il peut se voir refuser toute autre participation à la compétition à tout moment, ou son droit à un prix peut être diminué. Un mineur peut seulement rester dans un hôtel en présence d'un adulte.



3. DÉVELOPPEMENT DU CONCOURS

- 3.1 La participation se fera via le site Internet de Van der Valk Hotels Belgium et le formulaire de compétition correspondant. Le formulaire doit être rempli en entier pour pouvoir réclamer la participation.
- 3.2 L'attribution des prix aux participants aura lieu à trois moments prédéterminés pendant la période du concours, à savoir les 19/06/2018, 25/06/2018 et 29/06/2018 par un représentant autorisé de Van der Valk Hotels Belgium. La sélection des gagnants sera faite par le jury, en particulier Aline Timmermans, qui sélectionnera un gagnant en fonction des scores corrects ou des scores les plus proches. La sélection sera faite anonymement afin que les réponses ne soient pas liées au nom du participant.
- 3.3 Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois par match.
- 3.4 Chaque participant ne peut gagner un prix qu'une seule fois.

4. PRIX

- 4.1 Chaque gagnant sera contacté personnellement par e-mail à l'adresse e-mail fournie par Van der Valk Hotels Belgium.
- 4.2 Si un nouveau gagnant est désigné pour les règles ci-dessus, les mêmes règles s'appliquent à ce gagnant. Si les gagnants ne fournissent pas de coordonnées valides, l'organisateur du concours est libre de nommer un nouveau gagnant.
- 4.3 L'organisateur de la compétition peut annuler ou modifier un produit de la compétition à tout moment pour des raisons de disponibilité ou pour d'autres raisons de force majeure.
- 4.4 Les prix ne sont en aucun cas en espèces et ne peuvent pas être échangés contre un prix différent et ne donnent pas droit à un bon ou une réduction. Les prix ne peuvent être transférés à des tiers.



- 4.5 Les prix comprennent une nuit dans une chambre standard pour deux personnes dans un hôtel belge Van der Valk au choix du gagnant, y compris le dîner pour deux personnes sans boissons et selon le choix du chef. Les prix n'incluent pas le petit déjeuner et la taxe de séjour.
- 4.6 Chaque hôtel belge Van der Valk se réserve le droit de recevoir un seul gagnant.
- 4.7 Le gagnant peut réclamer son prix jusqu'au 31/12/2018, sauf les jours fériés et sur la base des disponibilités.

5. RESPONSABILITÉ

- 5.1 En participant à cette compétition, le participant déclare être d'accord avec le contenu intégral de la réglementation en vigueur et le mode de notification. Les résultats et les décisions des organisateurs ne peuvent être contestés, pour quelque raison que ce soit.
- 5.2 Les plaintes concernant la manière dont ce concours a lieu peuvent être adressées par écrit à Van der Valk Hotels Belgium, Gentseweg 280, 9120 Beveren, en ce qui concerne le département marketing.
- 5.3 L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des accidents, coûts et dommages directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, qui résulteraient de la participation au concours et de l'attribution des prix.
- 5.4 Van der Valk Hotels Belgium n'est pas responsable des changements ou des annulations de cette compétition à la suite d'un cas de force majeure, fraude, illégalité de l'action ou vol.
- 5.5 Van der Valk Hotels Belgium n'est pas responsable de ne pas être en mesure de livrer un prix si le participant a fourni des coordonnées insuffisantes, incomplètes ou incorrectes au cours de sa participation.
- 5.6 Si Van der Valk Hotels Belgium est contraint de reporter, raccourcir ou retirer une compétition, de modifier les règles de la compétition ou



d'ajuster la formule du concours, Van der Valk Hotels Belgium ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

6. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles des participants peuvent être stockées dans les fichiers de Van der Valk Hotels Belgium et utilisées à des fins commerciales. Chaque participant a le droit de demander ces données à des fins d'inspection ou de les faire retirer des fichiers de l'organisateur de la compétition. Les données personnelles sont obligatoires pour la gestion logistique de la compétition. Toute autre utilisation de ces informations personnelles est décrite dans la politique de confidentialité.

7. CO-ORGANISATEURS

Si un concours est organisé avec une ou plusieurs parties, les dispositions de ce règlement dans lesquelles Van der Valk Hotels Belgium fait référence doivent être lues comme se référant à Van der Valk Hotels Belgium et au co-organisateur (s).

